

RÉMUNÉRATION PARTENAIRES

MISE EN LOCATION

PAR LE CABINET APP

Le **cabinet APP** perçoit les **honoraires** prévus au mandat signé entre le client et APP.

PAR LE PARTENAIRE

Percevez **100% de la rémunération** prévue au mandat signé entre le client et votre agence.

GESTION

APPORTEUR D'AFFAIRES

De 0 à 10 affaires
200 € TTC / affaire

De 11 à 99 affaires
300 € TTC / affaire

100 affaires et +
500 € TTC / affaire

ONE SHOT

PARTENAIRE

De 0 à 10 affaires
300 € TTC / affaire

De 11 à 99 affaires
400 € TTC / affaire

100 affaires et +
500 € TTC / affaire

NOURRICE

De 0 à 10 affaires
20 % HT des honoraires
HT annuels encaissés

11 affaires et +
20 % HT des honoraires
HT annuels encaissés
+ Accès au CRM

www.app-immo.com

ANPP